

Histoire d'une armoire

Délibération du 09 mai 1843

Le 09 mai 1843, le maire de la commune, Pierre Philippe Benjamin Chopard (Villers-le-Lac, 04.03.1785 – La Chenalotte, 12.08.1853) donne lecture de l'arrêté de Victor Tourangin, préfet du Doubs, du 30 février 1843 sur le règlement pour la conservation des archives des communes. Le maire expose que

« jusqu'à présent les archives de la commune de La Chenalotte ont été mal tenues, en partie incomplète et sans aucun meuble pour les renfermer, qu'il serait urgent avant de s'occuper à les compléter de faire construire une armoire fermant à clef, garnie de tablettes, casiers et de cartons dans laquelle seront placés les titres, registres, et autres pièces qui composent les archives municipales de ladite commune ».

Le Conseil municipal, « considérant que la conservation des archives est l'un des plus important devoir, pour l'intérêt de ladite commune, il est urgent d'y pourvoir le plus tôt que possible » délibère à l'unanimité :

- **Article 1** : « il sera voté et porté au budget primitif de l'exercice 1844 une somme de cent trente francs pour la construction d'une armoire fermant à clef garnie de tablette, de casiers et de cartons nécessaires dans laquelle seront placés les titres, registres et autres pièces qui composent les archives de la commune de La Chenalotte ».
- **Article 2** : « ladite armoire sera construite en trois compartiments conformément au plan ci-annexé à la présente délibération ».
- **Article 3** : « de prier M. le préfet de bien vouloir autoriser le maire de la commune de La Chenalotte d'en passer l'adjudication à la mairie de Ladite commune ».

Adjudication du 10 juin 1843

Après l'acceptation de la délibération par le préfet le 10 juin 1843, une adjudication est organisée pour l'attribution des travaux. Celle-ci se déroule le 14 août 1843 à 3 heures de l'après-midi à la mairie de La Chenalotte.

« Nous maire de la commune de La Chenalotte, assisté de MM. Goguillot Anatole¹ et Billod Ferréol Alexandre², membres du Conseil municipal, à la participation de M. Auguste Guillemain, percepteur receveur municipal de ladite commune à l'effet des présentes, d'après délibération du Conseil municipal à la date du neuf mai 1843 approuvé le dix juillet suivant, avons procédé à l'adjudication au rabais au moins offrant et dernier rabaissant et à l'extinction des feux, d'après affiches et publications dans la commune et environnantes, d'une armoire à trois compartiments fermant à clefs garnie de tablettes, de casiers et cartons nécessaires conformément aux plans ci-joint et aux clauses et conditions suivantes :

1. *Ladite armoire sera construite en bois de sapin en 3 compartiments formant commode dans le bas avec six tiroirs et six serrures.*
2. *Dans le milieu, formé d'un secrétaire à six tiroirs dont un fermant à clé avec un rayon au-dessus des tiroirs,*

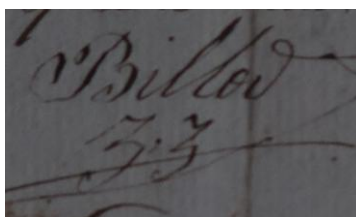
¹ Anatole Goguillot (Flangebouche, 20.08.1781 – La Chenalotte, 21.07.1849) est l'adjoint de Pierre Philippe Benjamin Chopard

² Alexandre Ferréol Billod (La Chenalotte, 07.05.1802 – La Chenalotte, 05.08.1858)

3. *D'un buffet à deux battants à vitre et à serrure et 4 rayons placés de manière à les abaisser et aussi à volonté et deux rayons placés dans le bas lesquels fermeront aussi à clé,*
4. *De neuf cartons de différentes grandeurs dont il en sera donné la dimension lors de la confection, lesquels devront s'ouvrir de deux manières et garnis de toile ou de parchemin et y placer à chaque carton les étiquettes qui seront ordonnées lors de la confection,*
5. *Il sera donné une couleur à ladite armoire au gré du fabricant.*
6. *Ladite armoire devra être terminée pour le 01 janvier 1844.*
7. *Les frais de timbre, de plan, de crié, d'affiches, d'enregistrement seront à la charge de l'adjudicataire. Le prix de l'adjudication sera payé à l'entrepreneur sur l'article 7 du budget primitif de 1844, lequel aura lieu le premier février prochain d'après un certificat de réception du maire de la commune.*

C'est Zozime Zéphirin Billod, menuisier à La Chenalotte qui remporte la commande :

« Il a été allumé au premier feu sur la mise à prix à la somme de cent vingt-huit francs, pendant la durée duquel le sieur Boillin Félicien³ demeurant à La Chenalotte, l'a mise à cent vingt francs, et après plusieurs rabais, les feux ayant été allumés, trois feux d'étant éteints sur le dernier rabais du quel le sieur Billod Zozime Zéphirin, laquelle est de soixante-cinq francs, l'adjudication a été délivrée audit sieur Billod Zozime Zéphirin, demeurant La Chenalotte, moyennant le prix et somme de soixante-cinq francs ».



Cette adjudication est validée par le sous-préfet le 21 août 1843.

Qui est Zozime Zéphirin Billod ?

Né le 29 mars 1808 à La Chenalotte, Zozime Zéphirin est le fils de Ferréol Désiré (ca 1783 – La Chenalotte, 13.06.1841) et d'Anne Françoise Mélanie Petit (La Chenalotte, 02.02.1767 – La Chenalotte, 27.05.1843), frère⁴ d'Alexandre Ferréol Billod (ca 1802 – La Chenalotte 06.08.1858), cabaretier du village et présent lors de l'adjudication comme conseiller municipal. Un certificat de solvabilité dressé par le maire en août 1836 montre que Zozime Zéphirin a un bon niveau de vie :

« nous maire de la commune de La Chenalotte certifions que le sieur Billod Zozime Zéphirin, propriétaire et ouvrier, entrepreneur patente demeurant à La Chenalotte présente une bonne solvabilité pour entreprendre des travaux puis qu'il possède un domaine sur la commune de la valeur de 10.000 Fr. ».

Quand Zozime Zéphirin remporte le marché, il est au Conseil municipal depuis le 31 mai 1840.

³Jean Baptiste Félicien Boillin (Le Luisans, 08.06.1818 – La Chenalotte, 19.11.1883) est ébéniste. Il sera conseiller du 22 août 1852 au 02 septembre 1870, date à laquelle il devient maire de la commune jusqu'au 21 janvier 1878.

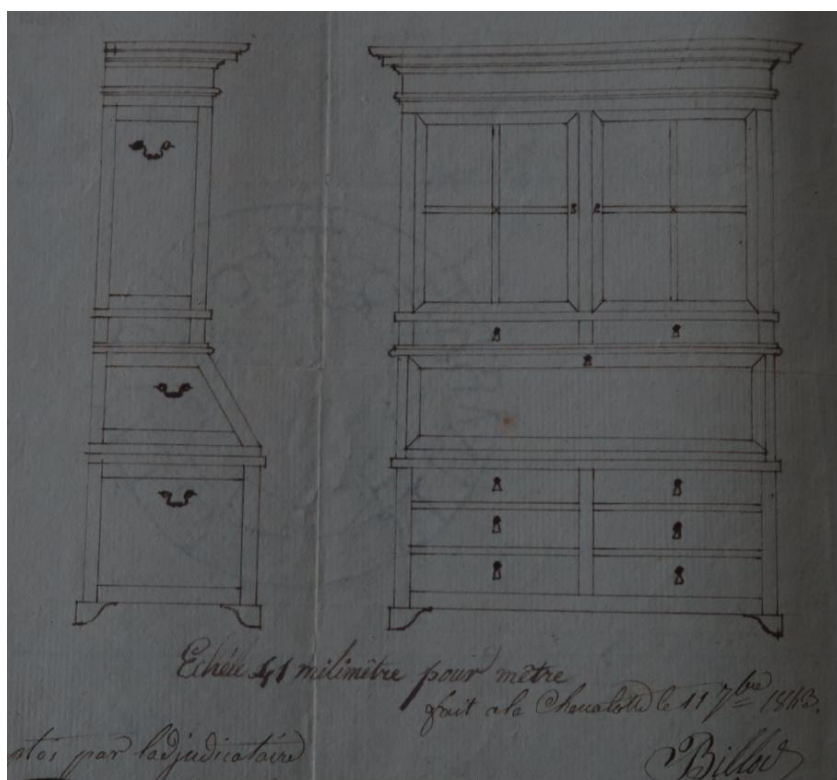
⁴ Il a deux autres frères : Joseph Aimé (La Chenalotte, 20.04.1801- Le Narbief, 04.05.1857), Charles Florentin (La Chenalotte, 04.09.1805 - ?) et une sœur : Marie Eléonore (02.06.1810- ?)

Petite anecdote : 2 jours après cette adjudication qu'il l'a remportée, Zozime Zéphirin se marie avec Sylvie Virginie Guillemain (La Chenalotte, le 18.08.1818 - ?) avec qui il aura 6 enfants⁵. Habitant au Palais lors du recensement en 1846, il quitte le village et s'installe à Villers-Le-lac à la Combe des Jeanteys. Il décède le 14 mars 1879 à La Chenalotte, au hameau des Beuliques.

Plan de l'armoire

Quelques jours après l'adjudication, soit le 11 septembre 1843, Zozime Zéphirin réalise le plan de l'armoire à l'échelle 41 millimètres par mètre. Celui-ci est vu par le maire le 12 septembre puis envoyé au percepteur Auguste Guillemain le 19 septembre pour être enregistré et à M. le sous-préfet le 21 septembre.

Zozime Zéphirin conçoit cette armoire pendant l'automne et l'hiver 1843 et la termine, comme il avait été demandé dans les clauses, avant le 01 janvier 1844. Il reçoit son paiement par mandat d'un montant de 65 Fr. le 15 janvier 1844.



⁵ Alcide Joseph (La Chenalotte, 20.09.1844 - ?), Laurent Alexandre (Villers-le-Lac, 19.05.1851- ?), Marie Alvine (Villers-le-Lac, 24.04.1852- ?), Marie Constance Joséphine (Villers-le-Lac, 13.04.1854 - ?), Alexandre Laurent (Villers-le-Lac, 06.03.1857 –Villers-le-Lac, 05.05.1910), Marie Zéphirine Elisabeth (Villers-le-Lac, 05.08.1858 - ?)

L'armoire aujourd'hui

Cette armoire existe toujours. Plutôt en bon état malgré ses 174 ans, elle se trouve dans une petite pièce, à l'arrière du secrétariat de la mairie, dans laquelle sont conservés les dossiers liés à l'urbanisme. Elle correspond bien au plan réalisé par Zozime Zéphirin Billod : les trois compartiments formant une commode dans le bas avec six tiroirs et six serrures, un secrétaire dans le milieu et surmonté d'un buffet....Il ne manque que les deux portes vitrées qui ont été enlevées.

